

4 questions sur InserSup

**Juin 2024 – Note sur le calcul
des indicateurs affichés sur la
plateforme « Mon Master »**

COMPTE-RENDU DES ATELIERS SUR L'INSERTION
PROFESSIONNELLE DES JOURNÉES NATIONALES
DES OBSERVATOIRES 2024

L'affichage de l'insertion professionnelle sur Mon Master

L'affichage des résultats d'insertion professionnelle des diplômés sur la plateforme Mon Master a fait naître de nombreuses questions, de par leur lecture rendue complexe par la juxtaposition des capacités d'accueil en M1 pour la rentrée 2023 avec les effectifs de diplômés de M2 français de moins de 30 ans sortants de l'enseignement supérieur pour la session 2021, par les cumuls des promotions 2020 et 2021 pour de nombreuses formations, ainsi que par des données présentées de façon incomplète.

MENTION

Droit de la propriété intellectuelle

Réf : 1601133M

Formation accessible au premier semestre

Capacité d'accueil : 20

Insertion professionnelle :

- Effectif de diplômés session 2021, sortants de l'enseignement supérieur : 8
- Effectif de diplômés session 2021, poursuivant des études supérieures : pas de donnée disponible
- Taux d'emploi salarié en France des diplômés 2021 mesuré à 6 mois (Source InserSup) : pas de donnée disponible
- Taux d'emploi salarié en France des diplômés 2021 mesuré à 18 mois (Source InserSup) : pas de donnée disponible
- Taux d'emploi en France et à l'étranger des diplômés 2020 mesuré à 18 mois (Source enquête IP) : pas de donnée disponible

ⓘ L'effectif de diplômés sortants de cette mention étant inférieur à 20 pour l'année universitaire considérée, un cumul avec l'année universitaire précédente a été effectué.

Droits d'inscription en formation initiale (hors CVEC) pour l'année 2023-2024 : 243 €

Droits d'inscription par année pour les étudiants boursiers : 0 €

MENTION

Ingénierie de la santé

Réf : 1602037V

Formation accessible au premier semestre

Capacité d'accueil : 134

Insertion professionnelle :

- Effectif de diplômés session 2021, sortants de l'enseignement supérieur : 64
- Effectif de diplômés session 2021, poursuivant des études supérieures : 38
- Taux d'emploi salarié en France des diplômés 2021 mesuré à 6 mois (Source InserSup) : 64,1 %
- Taux d'emploi salarié en France des diplômés 2021 mesuré à 18 mois (Source InserSup) : 75,0 %
- Taux d'emploi en France et à l'étranger des diplômés 2020 mesuré à 18 mois (Source enquête IP) : 86,19 %

Droits d'inscription en formation initiale (hors CVEC) pour l'année 2023-2024 : 243 €

Droits d'inscription par année pour les étudiants boursiers : 0 €

La nécessaire explication de la méthode de calcul

S'il ne fait aucun doute de l'intérêt de l'affichage des résultats d'insertion professionnelle des formations pour l'information des publics, ni de la pertinence de la notice méthodologique accompagnant cette production, sa mise en œuvre s'est tout de même traduite par de nombreuses incompréhensions et a induit des préoccupations naturelles dans la communauté universitaire (voir sur AEF, dépêche N°709121, « Mon Master : le réseau des VP CFVU s'inquiète des conséquences des données InserSup sur l'attractivité des formations », mars 2024).

InserSup questionne, que ce soit sur son champ, sa méthode ou le résultat de sa mesure. Lors des Journées Nationales des Observatoires 2024, Résosup a donc consacré un atelier pour expliciter les données affichées sur « Mon Master » à l'aune des messages reçus par les collègues des observatoires au sein de leurs établissements, et un atelier de réflexion sur la valorisation des données de l'insertion professionnelle.

Cette note résume leurs productions sous un format questions-réponses pour en faciliter l'accès. Elle ambitionne de vulgariser une production complexe sur le sujet multifactoriel de l'insertion professionnelle des diplômés : si quelques exemples d'interactions entre la mesure de l'insertion professionnelle et les spécificités des formations sont cités, il en demeure un très grand nombre qui ne sont pas mentionnés.

Un immense MERCI aux collègues qui ont planché sur ce sujet si important pour la valorisation et le pilotage des formations de l'enseignement supérieur public.

Pour toute question, vous pouvez nous écrire à contact@resosup.fr

1. D'où proviennent les chiffres publiés sur « Mon Master » ?

Les effectifs et taux affichés proviennent de deux sources différentes :

1. **Les enquêtes d'insertion professionnelle** : selon l'article L611-5 du code de l'éducation, chaque établissement doit publier sur son site les taux d'insertion des diplômés à un et deux ans. Depuis 2009, le MESR coordonne des enquêtes menées par les établissements sur les situations des diplômés 18 et 30 mois après la sortie de formation, permettant ainsi de diffuser une méthode homogène pour répondre à l'obligation légale et que les établissements informent leurs étudiants ou futurs étudiants dans des conditions comparables. Ce dispositif a été labellisé en 2020 par le Conseil National de l'Information Statistique. Les résultats issus de ces enquêtes sont diffusés sur Mon Master avec la mention « Taux d'emploi en France et à l'étranger des diplômés 2020 mesuré à 18 mois » ;

Le dispositif d'appariement de données Inser-sup : il s'agit d'un croisement entre plusieurs sources de données administratives. Principalement, celle qui permet de compter les étudiants de l'enseignement supérieur en France (Système d'Information de Suivi des Etudiants, SISE), et celle dédiée au paiement des cotisations sociales des employeurs (Déclaration Sociale Nominative, DSN). Ces données permettent de cibler une population d'intérêt (les diplômés qui ne sont pas retrouvés l'année suivante dans SISE, dits « sortants de l'enseignement supérieur ») et de tester la présence des individus qui la compose dans la DSN à un instant choisi. Les résultats issus de ces croisements sont diffusés sur Mon Master avec la mention « Taux d'emploi salarié en France des diplômés 2021 mesuré à 6/18 mois ».

2. Pourquoi les chiffres ne concernent pas tous les diplômés ?

L'enjeu est de contrôler les facteurs explicatifs de l'insertion professionnelle pour **faire apparaître principalement l'effet du diplôme sur l'accès à l'emploi**.

Plusieurs types de restrictions impactent donc enquêtes comme appariements : afin de réduire l'effet de l'expérience professionnelle antérieure au diplôme sur l'accès à l'emploi, la population de départ est ramenée aux diplômés âgés de moins de 30 ans. Puis, pour assurer la comparabilité des marchés d'emploi, les étudiants étrangers sont retirés de la population étudiée. Et enfin, pour attribuer à un diplôme son effet sur l'insertion, ne sont conservés dans la population cible que les diplômés qui ne poursuivent pas leurs études dans une autre formation.

Quelques divergences entre les sources sont cependant observables, les enquêtes opérant une restriction plus stricte sur le critère de l'expérience professionnelle antérieure et sur celui de la poursuite d'études. La question de l'interruption d'études est posée, comme celle de la poursuite d'études, qui peut alors concerner **des études qui n'entrent pas dans le périmètre de SISE** (études à l'étranger ou dans des formations en France non intégrées à SISE).

L'écart constaté entre les deux sources conduit à une précaution plus forte dans les enquêtes d'insertion, qui écartent une proportion comprise entre 10% et 15% de la population d'intérêt utilisée par Inser-sup (voir notice méthodologique). En ce sens, on pourrait dire qu'Inser-sup étudie alors davantage le « devenir » des diplômés que leur insertion professionnelle vue comme processus interactionnel entre motivations individuelles, marché d'emploi et valeur du diplôme, selon la littérature académique (voir Dubar, 2001 ou Beaupère et Giret, 2008).

Ces restrictions méthodologiques amènent l'une et l'autre des sources à concerner un peu moins de la moitié des diplômés de Master. En revanche, les enquêtes menées par les établissements sont souvent étendues à l'ensemble des diplômés de Master afin d'étudier et retranscrire le devenir de l'ensemble d'une promotion d'un diplôme donné, pour répondre aux problématiques associées à la formation continue et à l'attractivité internationale.

3. Quelles différences entre taux issus d'Inser-sup et taux d'insertion ?

A partir des enquêtes IP et de l'appariement Inser-sup, 3 calculs distincts sont effectués.

Le **taux d'insertion** est issu des enquêtes IP et représente la part des diplômés du champ de l'enquête en emploi parmi les actifs (emploi et recherche d'emploi). Le **taux d'emploi en France et à l'étranger** est aussi issu des enquêtes IP mais représente la part des diplômés du champ de l'enquête en emploi parmi l'ensemble des diplômés. Le **taux d'emploi salarié en France** est d'issu de l'appariement Inser-sup : il exclut par définition les non-salariés et les emplois à l'étranger et il intègre à sa base de calcul les inactifs et les poursuites d'études en dehors du périmètre de SISE. Par conséquent, on observe des écarts entre ces taux compris entre 10 et 15 points sur la mesure à 18 mois : 90% de taux d'insertion, 85% de taux d'emploi et 75% de taux d'emploi salarié en France. En revanche, si l'écart identifié au niveau national peut être facilement expliqué (population plus large, couverture différente des situations), ces écarts sont très hétérogènes car des formations spécifiques les concentrent : celles dont l'insertion visée n'est pas le salariat mais plutôt l'exercice libéral ou l'entrepreneuriat (droit, santé, psychologie, journalisme, langues) ; les formations géographiquement proches de zones attractives à l'étranger selon la spécialité (Suisse, Luxembourg, Allemagne...) ; et les formations où la concurrence internationale en recherche est forte (les thèses à l'étranger n'étant pas répertoriées).

A l'heure actuelle, il reste donc difficile d'interpréter la relation entre le taux d'emploi salarié en France et l'insertion professionnelle, au-delà de l'observation directe de la part de diplômés français âgés de moins de 30 ans d'une promotion qui est en emploi salarié en France 6 ou 18 mois après l'obtention du diplôme. C'est une information précieuse lorsqu'elle peut être complétée par le taux d'insertion, dont elle permet aussi de contrôler la qualité, car il est pour sa part dépendant du taux de réponse. Chacun des taux peut donc être utilisé pour une lecture différente, mais d'un point de vue purement informatif, il est difficile d'interpréter le taux d'emploi salarié en France : la formation destine-t-elle à l'international ? Débouche-t-elle sur des poursuites d'études à l'étranger ? Sur l'emploi libéral ? Ou bien est-il difficile de trouver du travail avec ce diplôme ? Sa visée s'inscrit donc difficilement dans l'information des publics primo-accédants à une formation, pour qui les informations primordiales seront de connaître l'effet du diplôme sur l'insertion et surtout, à quels emplois la formation permet l'accès.

4. Quels sont les enjeux de l'affichage de l'insertion ?

Nous en identifions trois principaux : les effets sur le processus d'orientation des étudiants, ceux sur le rayonnement et l'attractivité de l'enseignement supérieur public et de ses formations, et ceux du pilotage des offres de formation des établissements.

Pour l'orientation des étudiants, il nous semble nécessaire d'identifier au plus vite le rôle joué par les indicateurs de la plateforme dans ce processus pour estimer objectivement l'effet des taux sur l'attractivité des formations, et la compréhension comme la perception d'utilité de la présence des taux par les candidats. Dans la mesure où nombre d'établissements questionnent leurs diplômés de Licence, certains observatoires intégreront dès l'année prochaine des éléments dans ces enquêtes. L'autre piste est évidemment de nourrir le dialogue avec les équipes pédagogiques et les services d'orientation et d'insertion professionnelle qui peuvent relayer une information complète sur ce que deviennent les diplômés, à la fois sur la vitesse ou les moyens de l'accès à l'emploi, mais aussi sur la définition des emplois visés par une formation (intitulés, contrats, salaires...). Il nous semble aussi important de questionner la temporalité des mesures effectuées : la mesure à 6 mois correspond selon les formations à 6, 3 voire 1 mois après la sortie effective de formation.

Sur une période aussi courte, son résultat exprime surtout l'influence de la conjoncture économique et les tensions sur certains marchés d'emploi, plutôt que la relation entre le diplôme et l'insertion professionnelle qui nécessite un temps plus long pour être observée (sur le sujet, voir les enquêtes « Générations »).

Sur l'attractivité des formations de l'ESR public et de ses formations, trois questions principales sont identifiables : 1) D'abord, celle de l'égalité de traitement des formations, pour les problématiques déjà soulevées d'objectifs des formations et de géographie, mais aussi car les indicateurs produits par Inser-sup ne couvrent pas toutes les formations pour des raisons de fiabilité statistique (un tiers des formations n'ont pas de résultats, voir opendata). 2) Ensuite, se pose la question de l'intégration des formations du privé, dont certaines peuvent échapper à la mesure compte tenu de leur volatilité. 3) La question des classements internationaux peut aussi être évoquée, dans le sens où certains utilisent l'employabilité comme critère d'évaluation des établissements. Dans ce dernier contexte, le passage du taux d'insertion au taux d'emploi salarié en France pourrait dégrader les notations.

L'enjeu du **pilotage de l'offre de formation** nécessite des données complètes en termes de couverture des situations et des formations. Pour les observatoires, il paraît donc nécessaire d'avoir la possibilité d'expliquer les résultats produits par Inser-sup pour les formations qui concentrent les difficultés méthodologiques à partir de données fiables et comparables dans leurs méthodes de production. Par ailleurs, la réflexion menée par les équipes pédagogiques – au fil de l'eau dans les conseils de perfectionnement ou pour l'évaluation externe et l'accréditation des formations – ne saurait se baser sur des indicateurs mais nécessite des données qualitatives (qualité des emplois et adéquation perçue avec la formation). Dans la réflexion sur les formations, comme sur les certifications professionnelles, les établissements s'appuient sur des objectifs tangibles et identifiés en termes de devenir des diplômés vers des métiers, des secteurs, ou des poursuites d'études identifiées.

Les évolutions du dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés : le point de vue de Résosup

Les établissements suivent depuis longtemps l'insertion professionnelle de leurs diplômés. Par le travail coordonné par la DGESEP depuis 2009, le dispositif de suivi des diplômés a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique assorti du caractère obligatoire (voir VISA 2023A090RE sur le site du Conseil National de l'Information Statistique).

Ces enquêtes sont utilisées pour des analyses locales permettant de faire apparaître les relations entre les établissements et leurs territoires, mais aussi pour l'information des publics et dans les équipes pédagogiques, pour l'amélioration continue des formations.

L'arrivée du dispositif Inser-sup apporte une information qui peut être perçue comme plus complète, mais dont le champ moins restrictif et les limites de couverture ne permettent plus vraiment d'attribuer son résultat au processus d'insertion professionnelle. Plutôt que de publier des « taux d'emploi salarié en France », il pourrait décrire une « proportion des diplômés qui sont en emploi salarié en France » avec plus de justesse, pour comprendre qu'un taux faible ne signifie pas un faible taux d'emploi, mais des activités non couvertes. Pour la lecture de l'effet du diplôme sur l'insertion, le taux d'insertion lui reste donc préférable à l'affichage.

Cependant, afin de simplifier l'affichage des résultats de l'insertion professionnelle, une convergence des deux sources pourrait être bénéfique : d'un côté, des enquêtes coordonnées homogènes pourraient alimenter les établissements en données qualitatives et être utilisées pour compléter Inser-sup sur les situations non couvertes et sur la restriction de sa population d'étude, de l'autre, Inser-sup pourrait être utilisé pour qualifier les résultats obtenus par les enquêtes des établissements, voire opérer la délivrance d'une caution de qualité statistique dont l'extension aux formations du privé paraît nécessaire pour l'information éclairée du public.